



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES RECOMMANDATIONS SUR L'ORGANISATION

Laon, le 13/03/2020

Afin d'assurer la tenue des élections municipales dans des conditions adaptées à la situation sanitaire, les recommandations suivantes ont été faites dans le but de maintenir la vie démocratique du pays tout en protégeant les plus fragiles.

Rappeler et appliquer les recommandations sanitaires

Dans chacun des bureaux de vote, les recommandations sanitaires seront affichées.

Les gestes barrières seront favorisés lors du vote : lavage des mains avant et après le vote, respect de règles de distance, y compris par une signalétique, et limitation du contact physique entre électeurs, scrutateurs et membres du bureau de vote.

Les électeurs sont encouragés à apporter leur propre stylo à billes de couleur noire ou bleue.

Renforcer les mesures de protection des personnes les plus fragiles

Les présidents des bureaux de vote devront prendre les mesures utiles à l'accomplissement du vote par les électeurs les plus fragiles, en particulier ceux âgés de plus de 70 ans, dans les conditions les plus favorables à leur protection.

A cet égard, après la vérification de l'identité de l'électeur, les intéressés pourront bénéficier de dispositions visant à accélérer leur passage.

Les services de la préfecture et des sous-préfectures sont à la disposition des maires pour les accompagner dans l'organisation matérielle des élections dans des conditions conformes à ces recommandations.

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02